

l'affaire et qui s'est montrée brave fille... Ecoutez-moi donc, monsieur Bonivet, et vous aussi, monsieur le curé : Claudine est innocente comme l'enfant qui vient de naître... c'est moi, moi seul, qui ai donné le poison à la petite.

En entendant cet aveu, si longtemps et si impatiemment désiré, le docteur ne put retenir un geste de satisfaction, et tous les assistants se rapprochèrent pour écouter. Ces mouvements auraient pu effrayer Richard et l'empêcher de poursuivre ; mais quoique son intelligence fût toujours lucide, ses perceptions s'émoûssaient déjà, et, d'ailleurs, il était absorbé par la gravité de ses déclarations. Il continua donc :

—Oui, c'est moi qui l'ai fait. On voulait m'obliger à marier Juliette, à lui rendre le domaine des Bordes ; ça m'avait monté la tête... Mon Dieu ! mon intention n'était pas d'abord d'aller jusqu'au bout, mais seulement de la rendre un peu malade pour gagner du temps, et trouver une occasion de rompre ce maudit mariage. Ils étaient tous si acharnés, que je ne sus pas m'arrêter à point, et je croyais que la chose ne pourrait jamais être connue... Quant à Claudine, je ne songeais pas à l'accuser ; mais lorsque l'on a trouvé le poison dans le corps, il fallait que ce fût Claudine ou moi qui l'eût donné. Les soupçons étant tombés sur elle, j'ai laissé dire et faire ; voilà tout. Ensuite, on assurait que j'allais hériter de mes deux filles et que j'aurais le Bois-Garet en même temps que les Bordes. Je dus abandonner Claudine, feindre une grande indignation contre elle, car, à la moindre imprudence, ja m'exposais à être traité comme son complice, ou même à être condamné seul. Je m'imaginai aussi qu'elle n'avait rien vu, qu'elle ne savait rien ; mais, d'après quelques mots qu'elle m'a dits lors de ma visite dans sa prison, j'ai acquis la certitude qu'elle était au courant de tout...

Une nouvelle suffocation interrompit Pichard.

Ainsi qu'on vient de le voir, il n'y avait dans ces aveux pas un regret du crime accompli, pas un sentiment de pitié pour les deux pauvres créatures qui en avaient été victimes. Cet homme, dont l'âme était desséchée par une avarice spéciale, parlait de ses horribles forfaits comme parlerait un joueur d'échecs d'une combinaison qui n'aurait pas réussi. Tous les assistants, groupés autour de lui, étaient attentifs. Bonivet ayant réussi à le ranimer de nouveau, lui demanda au bout de quelques minutes :

—Ainsi, Pichard, vous reconnaissez que vous, vous seul, pour les motifs que vous venez de dire, avez fait prendre du poison à Juliette, et que votre fille Claudine est absolument étrangère à cet acte ?... Persistez-vous dans ces déclarations ?

—Oui, répondit le mourant.

Cette fois, les personnes présentes ne purent se contenir et se mirent à causer bas avec vivacité.

—J'affirme, messieurs, reprit Bonivet, et vous pourrez comme moi en rendre témoignage, que Pichard jouit en ce moment de toute sa raison, et que ses aveux si formels ont été libres et spontanés.

—Personne n'en doute, dit le juge de paix, et je m'en vais dresser en forme authentique un procès-verbal que nous signerons tous. Mais il serait bon que Pichard le signât aussi.

—Hum ! je ne crois pas qu'il en ait la force, sans compter qu'il pourrait s'effrayer.

On apporta de la lumière, et le juge de paix, s'asseyant devant une table, rédigea la déclaration, qui devait avoir une haute importance dans le procès de Claudine.

Comme l'avait prévu le docteur, Pichard s'était alarmé de l'agitation qui se produisait près de lui. Ses instincts de défiance s'éveillèrent à la vue de ces formes humaines qui surgissaient dans la chambre, et, de son regard éteint, il chercha à les reconnaître.

—Qu'est-ce ? demanda-t-il ; qui est là ? que me veut-on ?

Le curé se chargea de répondre.

—Pichard, dit-il, vous venez de faire des aveux qui donnent satisfaction à la justice humaine ; maintenant, ne songerez-vous pas à désarmer la justice de Dieu ?

Pichard éprouva des soubresauts qui ramenèrent le terrible rôle.

—Oui, oui, monsieur le curé, balbutia-t-il d'une voix entrecoupée ; comme vous dites, la justice de Dieu... Seulement, n'oubliez pas ce que l'on m'a promis... Je veux être enterré au Bois-Garet... Vous expliquerez cela à Claudine... Je ne veux pas quitter ma terre, jamais... jamais !

—Qu'importe, Pichard, où reposera votre corps ? Songez à vous repentir de vos fautes !

—Je me repens... certainement je me repens... mais puisque l'autre est mort et ne fera pas vendre mes terres, j'aurais voulu vivre, afin de les narguer tous... Mes terres, mes terres ! Ils ne les auront pas ; je les garderai, je...

Sa prononciation devint confuse, et il était évident que le moment suprême approchait. Cependant le prêtre ne se découragea pas.

—Pichard, reprit-il, ne songez plus aux biens de ce monde que vous allez quitter.

—Je ne quitterai rien, répliqua le mourant avec un effort convulsif ; le Bois-Garet... ma terre... à moi toujours, toujours... ma terre...

Il poussa un grand soupir et demeura immobile : tout était fini pour Baptiste Pichard.

—Il est mort dans son endurcissement, dit le curé avec tristesse.

Et s'agenouillant près du lit, il se mit à prier.

Pendant quelques minutes, on n'entendit que le grincement de la plume du juge de paix, qui rédigeait le procès-verbal.

Tous les assistants étaient vivement impressionnés par cette fin aussi tragique qu'inattendue.

—Bah ! dit le docteur Bonivet, Pichard n'était pas un brave homme... Ne songeons qu'à ses victimes !

VIII

UN GRAND PARTI.

Deux mois environ s'étaient écoulés depuis la mort de Pichard.

Pendant ce temps, le commandant Duplessis, qui, on s'en souvient, avait été transporté au Barral sur l'initiative de Victor, s'était guéri à peu près de sa blessure. Cette guérison n'avait pas eu lieu sans de cruelles alternatives ; plusieurs fois le docteur Bonivet n'avait pu cacher ses inquiétudes ; enfin pourtant la plaie s'était fermée, et au moment où nous sommes, le blessé se trouvait en pleine convalescence.

Cet heureux résultat était dû non seulement à la vigueur de son tempérament, à la science du médecin, mais aussi et surtout au zèle infatigable d'Ernestine et de Victor, qui, assistés de Florence, n'avaient quitté son chevet ni le jour ni la nuit, pendant tout le temps de la crise.

Victor, en effet, n'était pas retourné à Paris reprendre ses études, comme il en avait précédemment le projet ; aussi bien était-il assez jeune pour les suspendre sans inconvénient et sans compromettre ses projets d'avenir. Il n'avait donc pas quitté sa mère, et avait rendu avec usure au commandant les soins qu'il avait reçus de lui en pareille circonstance.

D'abord Charles Duplessis s'était montré profondément reconnaissant des marques d'affection que lui prodiguaient la mère et le fils. Quand le mauvais état de sa blessure pouvait donner des craintes, il avait mandé le notaire Briffaut et dicté un testament par lequel il leur léguait toute sa fortune. Souvent, lorsque l'un ou l'autre s'empressait pour le servir ou le soulager, on l'avait entendu dire :

—J'ai toujours vécu en garçon, et je ne connaissais pas le bonheur d'avoir autour de soi une famille pleine d'attention et de dévouement.

Un jour même qu'Ernestine lui adressait des consolations au milieu de ses souffrances, il lui avait dit avec attendrissement :

—Chère Ernestine, pouvez-vous être si indulgente pour moi ? J'ai de grands torts, je le sais ; mais je les réparerai, je vous le jure... si Dieu m'en laisse le temps !

Cependant au fur et à mesure que Charles Duplessis revenait à la santé, ces épanchements étaient plus rares. Quoique toujours doux et bienveillant envers Ernestine et son fils, il